



DANS L'AIR DU TEMPS PAR ERIC SCHEIDEGGER

La tragédie des biens communs

Nous marquons d'une pierre blanche non seulement la naissance des personnalités, mais aussi celle de leurs apports intellectuels. Il y a 50 ans, la revue « Science » publiait l'article d'un microbiologiste qui imprègne encore aujourd'hui la pensée économique. Dans « La tragédie des biens communs » (« The tragedy of the commons »), Garrett Hardin déplorait la tendance universelle à la surexploitation des ressources, illustrant la fatalité de cette logique par un exemple très simple : lorsque des paysans font paître leurs vaches sur un pré communal, l'herbe suffit à nourrir les bêtes tant qu'elles ne sont pas trop nombreuses ; mais dès qu'un certain seuil est dépassé, l'herbe ne repousse plus assez vite et le pré communal est surexploité. Jusque-là, rien de bien compliqué.

Plutôt que de dénoncer ce comportement collectif sur le plan moral, Hardin explique le phénomène par le comportement rationnel de l'individu : si un paysan fait paître une bête supplémentaire, lui seul bénéficiera de l'augmentation de son cheptel, tandis que les coûts induits par l'utilisation accrue du pâturage seront supportés par tous. Puisque les autres paysans suivront cette même logique d'expansion, ce raisonnement « tragique » conduira inéluctablement à la surexploitation.

Hardin avait pris l'exemple du pré communal pour montrer en quoi la croissance démographique constituait une menace et plaidait pour le contrôle des naissances par l'État. Si la proposition nous laisse aujourd'hui un drôle d'arrière-goût, le raisonnement demeure pertinent. Nous partageons tous les jours de nombreux biens communs : air pur, axes routiers, eaux préservées ou destinations de voyage à la mode. Dans l'anonymat de la masse, nombreux sont ceux qui ne réalisent pas que leur comportement conduit à la surexploitation. Le réchauffement climatique, les embouteillages, la surpêche et le « surtourisme » en sont des conséquences logiques. Comment endiguer cette évolution ?

L'exemple des communautés alpestres

Idéalement, l'accès aux ressources communes peut être limité par la privatisation, qui permet d'attribuer le droit d'usage à des propriétaires clairement définis. En Afrique, par exemple, les parcs de safari privés comptent parmi les

formes les plus réussies de conservation de la faune sauvage et de la nature. Mais en général, la demande pour ce type de biens est plutôt régie par des restrictions étatiques. Ainsi, l'aménagement du territoire vise à freiner le mitage, et le risque de surexploitation des stocks de poissons est réduit par l'octroi de permis de pêche.

La lauréate du prix Nobel d'économie 2009, l'Américaine Elinor Ostrom, plaide pour une sorte de « troisième voie » : les ressources communes peuvent être exploitées de manière durable par les communautés privées à condition que celles-ci soient clairement délimitées et que leurs membres puissent arrêter les règles d'utilisation et sanctionner les infractions. Se fondant sur des études de cas, dont la gestion communautaire des bisses du Haut-Valais, elle a démontré pourquoi des solutions négociées entre particuliers ne devraient pas être écartées d'emblée par des réglementations étatiques.

Malgré tous ces constats, le problème de la surexploitation des ressources reste omniprésent. Il n'y a pas de remède miracle. S'agissant en particulier des enjeux supranationaux, à l'instar du changement climatique ou de la protection des océans, la répartition de l'utilité et des coûts de l'action collective est inégale à l'échelle de la planète. Restreindre l'utilisation des ressources a un coût plus ou moins élevé selon les pays, tandis qu'une exploitation parcimonieuse profite à tout le monde. De telles contraintes compliquent la conclusion d'une entente durable sur des règles valables pour tous à l'échelle mondiale et favorise les comportements opportunistes. Il est bien plus difficile d'assurer un comportement coopératif durable sous le couvert de la masse anonyme de notre « communauté mondiale » que dans un village, une association de quartier ou une coopérative, où un certain contrôle social s'exerce. Telle est bien la tragédie des biens communs internationaux.

Eric Scheidegger est chef de la Direction de la politique économique,
Secrétariat d'État à l'économie (Seco), Berne
eric.scheidegger@seco.admin.ch